Intervention de F. Delcombre
au conseil municipal du 20 décembre 2012

POINT 4. AVENUE DU PARISIS. — Sans remonter aux débuts du BIP, permettez-moi, Monsieur le Maire, de rappeler que, de 1995 à 2003 vous avez été contre le BIP, puis de 2004 à 2012 vous avez été pour le BIP et maintenant, depuis septembre, on ne sait plus trop quelle est votre position. J'espère sincèrement que, lors des prochaines échéances municipales, nos concitoyens pourront savoir, de façon claire, quelle est la position du maire de Soisy.

Car, tant à travers votre intervention du 25 septembre qu'à travers la délibération que vous proposez aujourd'hui, on a un peu de mal à comprendre ce qui se passe : qui peut croire que le vice-président délégué du conseil général, premier responsable de la commission permanente, n'est pour rien dans l'établissement du projet de l'avenue du Parisis tel qu'il a été présenté par les services techniques du conseil général ? Comment expliquer aujourd'hui aux Soiséens que vous rejetez un projet auquel vous avez grandement contribué ?

Sans doute les réactions sans équivoque et quasi unanimes des très nombreux participants aux réunions publiques des communes de la Cavam n'est pas pour rien dans votre volte-face et, en soi, c'est plutôt rassurant. Mais quelle confiance voulez-vous que les citoyens gardent dans notre système politique et ses représentants si ceux-ci changent de position suivant la casquette avec laquelle ils parlent ? En attendant que l'on mette fin à cette anomalie qu'est le cumul des mandats, il serait bon de veiller à ne pas exacerber ces grands écarts.

Pour vous aider à réduire ce grand écart, je vais vous donner quelques pistes : nous sommes au XXIe siècle et tous les acteurs qui ont travaillé au Grenelle de l'environnement sont arrivés à la conclusion qu'il fallait changer radicalement nos modes de pensée si on ne voulait pas que le XXIIe soit catastrophique. La priorité des femmes et des hommes politiques responsables ayant autre chose que le court terme et leur réélection en tête devrait être de tout faire pour réduire les émissions de CO_2. Or, comme l'offre crée la demande ainsi que l'a démontré la loi de Say, il faut donc cesser d'augmenter l'offre, c'est-à-dire concrètement arrêter de construire aussi bien de nouveaux aéroports que de nouvelles infrastructures routières.

C'est pour cela que je ne peux pas voter pour une délibération disant que « l'avenue du Parisis peut être une chance et une opportunité pour notre commune » parce que, même si j'aime notre commune autant que nous tous ici, je pense malgré tout que l'intérêt planétaire est supérieur à celui de notre commune. De plus cette hypothèse est fausse, l'avenue du Parisis n'apporterait rien en elle-même à la commune, son seul intérêt serait de nous débarrasser des

embouteillages de l'avenue Kellermann, mais il y a d'autres solutions pour résorber les problèmes de l'avenue Kellermann. J'en ai exposé un certain nombre le 25 septembre, certaines sont évidentes, d'autres mériteraient sans doute un examen plus approfondi, mais nous pouvons mettre nos commissions municipales au travail là-dessus.

Second point de désaccord avec votre projet de délibération : la phrase demandant de « rechercher des solutions visant au délestage des voies principales de Soisy » est bien trop vague pour que nous puissions y souscrire. Si c'est pour enterrer les voies comme cela a été évoqué dans des réunions publiques et ainsi renchérir le coût de cette infrastructure pour laquelle vous n'avez déjà pas un sou et pour laquelle vous n'aurez aucun financement ni de l'Etat ni de la Région malgré les efforts désespérés de MM. Bazin et Sueur pour nous le faire croire, ce n'est pas la peine de continuer à leurrer tout le monde.

Il est temps de parler clair à nos concitoyens. Disons-leur franchement que la sagesse conduit à enterrer définitivement ce projet d'un autre siècle, et construisons avec eux toutes les belles choses que nous pourrons réaliser sur les emprises libérées et avec l'argent économisé. Votre projet de délibération ne répond pas à cette impérieuse nécessité et donc, en l'état, je voterai contre.